

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302, Section
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A. VENTR

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 1

Exercice N-1 clos le 1 0 0 0 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	
Production vendue	biens	215	
	services *	217	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
Production immobilisée *			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		

210		
214		
218		
222		
224		
226		
230		
232		

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises) *		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243
Rémunérations du personnel *		
Charges sociales (cf. renvoi 380)		
Dotations aux amortissements *		
Dotations aux provisions		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260
Total des charges d'exploitation	(II)	

234		
236		
238		
240		
242	14 766	
244	2 670	
250		
252		
254		
256		
262		
264	17 435	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	
Produits exceptionnels	(IV)	
Charges financières	(V)	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	

270	(17 435)	
280	50 000	
290		
294	6 670	
300		
306		

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
Provisions non déductibles *					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					
Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					

310	25 894	
312	25 894	314
316		
318		
322		
324		
330	2 500	
251		
998		
999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Entreprise nouvelle (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989
Divers (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D			
		Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127
		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
		Césures due au report en arrière du déficit	346
		Zone de développement prioritaire (44, septies)	993

997		
342		
350	50 000	
990		
992		
641		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		

352		354	21 606
356			
360			

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

--	--	--	--

370		372	21 606
-----	--	-----	--------

Désignation de l'entreprise SAS A. VENIRNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 106 ROUTE DE BOULOC31620 VILLENEUVE LES BOULOCNuméro SIRET * 8 8 4 7 6 6 1 7 1 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 9Durée de l'exercice précédent * 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

				Exercice N clos le <u>31 03 2021</u>		Exercice N-1 clos le <u>0 0 0 0</u>		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	ACTIF							
	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	585 015	042		585 015		
	Total I (5)	044	585 015	048		585 015		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres * (3)	072	50 000	074		50 000	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	679	086		679		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	50 679	098		50 679		
	Total général (I+II)	110	635 694	112		635 694		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
	Capital social ou individuel *	120		225 000				
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		25 894				
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		250 894				
	Provisions pour risques et charges	154						
	Total II	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156		236 000				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172		148 800		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		384 800				
	Total général (I + II + III)	180		635 694				
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	585 015	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

société A.VENIR

société par action simplifiée au capital de 225 000€

siège social : 106 Route de Bouloc

31620 Villeneuve-lès-Bouloc

siret : 884 766 171 RCS TOULOUSE 2020 B 02496

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

en date du
27 septembre 2021

le
27-sept.-21
à 19 heures

les associés de la société société A.VENIR ont tenu leur Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ,
au siège social , sur convocation faite par le président en date du le 27 septembre 2021

Il a été établi une feuille de présence , émargée par les associés présents .

Monsieur CAPUS Dominique préside la séance .

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable , confirme que les 22500 actions
sur les 22500 composant le capital sont bien représentées .

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31-mars-21
- le rapport de gestion du président
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion ,
la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées ,
ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements , ont été
tenus à disposition , au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée .

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31-mars-21
 - Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31-mars-21 et quitus au président
 - Approbation du Rapport Spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
 - Affectation du résultat de l' exercice
 - Approbation des rémunérations du Président et du Directeur Général
 - Point sur les mandats de Dirigeant ou de Commissaires aux Comptes
 - Pouvoirs pour formalités,
- 

Le Président présente son rapport de gestion .

Après quoi , Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du **31-mars-21** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport .

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Elle prend de plus acte que les comptes de l'exercice comportent **0 €** de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote .

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d' affecter le résultat bénéficiaire de **25 894 €** de la façon suivante :

- une somme de	0 €
au compte " report à nouveau "	
- une somme de	22 500 €
au compte " réserve légale "	
- une somme de	3 394 €
au compte " autres réserves "	
- TOTAL EGAL AU RESULTAT.....	25 894 €

Conformément à la loi , l' Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 dernières années ont été les suivants :

Exercice clos le	31-mars-21	0 €
Exercice clos le	XXXXX	0 €
Exercice clos le	XXXXX	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote .

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale , après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, prend acte des conventions renouvelées et / ou conclues sur l'exercice .

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale prend acte des rémunérations versées sur l' exercice dont les comptes font l'objet de la présente présentation et approbation :

au Président **0 € brut**

au Directeur général

0 € brut

L'assemblée générale propose de fixer les dites rémunérations pour l' exercice suivant à:

pour le Président

0 € brut annuel

pour le Directeur général

0 € brut annuel

REMBOURSEMENT DE FRAIS

L'assemblée générale prend acte que les dirigeants ci-dessus peuvent prétendre au remboursement de leur frais dans le cadre de l'objet social de la société et sur présentation de justificatifs .

COMPTE COURANT

Position des comptes courants au 31/03/2021 : Zéro €

Mr CAPUS : Zéro €

Mme ARDILEY : Zéro €

Aucune rémunération n'est servie .

Cette résolution est adoptée à l' unanimité des associés ayant droit de vote .

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fait le point sur les mandats de Dirigeants et de Commissaires aux Comptes et leur éventuel renouvellement :

Aucun mandat de dirigeant n'arrive à expiration .

Aucun seuil n'est atteint pour procéder à la nomination de Commissaires aux Comptes .

Cette résolution est adoptée à l' unanimité des associés ayant droit de vote .

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l' unanimité des associés ayant droit de vote .

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur CAPUS Dominique

